

PAC (01B46-2024-007)

Contrat de service pour la maintenance préventive et la réparation d'urgence des appareils d'analyse ThermoFisher – Ottawa

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à la collectivité des fournisseurs pour lui faire part de l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat de service, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

BESOIN

L'entrepreneur doit fournir des services de soutien essentiels aux équipements suivants :

Numéro d'article Numéro de matériel Description Numéro de série

1. 5040.0036 Pompe CLHP UltiMate 3000 LPG-3400RS 8097588
2. 5840.0020 Passeur d'échantillons UltiMate 3000 WPS-3 8097520
3. 5730.0000 Four à colonne UltiMate 3000 TCC-3000RS 6003776
4. 5081.0020 UltiMate Corona Veo RS Charged Aeros 8128740
5. 5082.0020 UltiMate 3000 DAD-3000RS Détecteur à réseau diodique 8139815
6. 5040.0011 UltiMate 3000 ISO-3100SD Pompe isocratique 8140125

Les services de soutien essentiels pour chaque équipement doit comprendre les services suivants :

1. Services d'entretien préventif et de soutien

- Nombre illimité de visites de service sur site en au plus 72 heures, comprenant la main-d'œuvre, les frais de déplacement et les pièces de rechange, y compris les pièces de rechange certifiées par l'usine.
- Statut prioritaire pour les demandes de soutien technique
- Dépannage et réparation du matériel sur place
- Une (1) visite de maintenance préventive programmée comprenant le remplacement de pièces spécifiques, le nettoyage, le réglage, la lubrification, l'inspection. L'entrepreneur peut également effectuer des procédures de maintenance opérationnelle de routine.
- Mises à jour du logiciel et notifications.

Tous les services de soutien essentiels seront offerts en anglais. L'appel de service sera effectué par le responsable technique en cas de besoin. L'entrepreneur enverra un technicien professionnel et toutes les pièces de rechange nécessaires pour effectuer les travaux d'entretien ou de réparation. Les deux parties signent le formulaire une fois les travaux terminés : Le responsable technique et les techniciens professionnels de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit fournir des services de soutien limités pour les équipements suivants :

Numéro d'article Numéro de matériel Description Numéro de série

- 1 LTQORBITRAP-XL LTQ Orbitrap XL SN02167B

Le service de soutien limité pour l'équipement susmentionné doit comprendre les services suivants :

Maintenance préventive et services de soutien limités

- Une (1) demande de visite de service sur site, avec réponse dans les cinq (5) jours, comprenant tous les frais de main-d'œuvre, de déplacement et de pièces de rechange, y compris les pièces de rechange certifiées par l'usine.
- Statut prioritaire pour les demandes de soutien technique
- Une (1) visite de maintenance préventive programmée comprenant le remplacement de pièces spécifiques, le nettoyage, le réglage, la lubrification, l'inspection. L'entrepreneur peut également effectuer des procédures de maintenance opérationnelle de routine.
- Mises à jour du logiciel et notifications.

Tous les services de soutien limités seront offerts en anglais. L'appel de service sera effectué par le responsable technique en cas de besoin. L'entrepreneur enverra un technicien professionnel et toutes les pièces de rechange nécessaires pour effectuer les travaux d'entretien ou de réparation. Les deux parties signent le formulaire une fois les travaux terminés (le responsable technique et les techniciens professionnels de l'entrepreneur).

2. Méthode et source d'acceptation

Tous les services d'appui essentiels seront évalués en fonction des conditions du contrat.

Exigences relatives à la rédaction de rapports

L'entrepreneur fournira un rapport de service signé par les deux parties (le responsable technique et les techniciens professionnels de l'entrepreneur) pour chaque appel de service effectué pendant la durée du contrat. Le rapport signé doit être envoyé au responsable technique par courrier électronique dans les 30 jours suivant l'approbation et l'achèvement de chaque appel de service.

Le rapport doit inclure les éléments suivants :

Date de livraison

Description du service et des pièces remplacées/réparées

Description des paramètres de l'équipement redevenu opérationnel après réparation/entretien

Nom et signature des techniciens professionnels de l'entrepreneur

Nom et signature du responsable technique

Tout autre renseignement utile.

3. Tâches, activités, livrables et jalons

Après tout entretien ou toute réparation nécessaire, les techniciens professionnels de l'entrepreneur vérifieront que l'équipement fonctionne correctement, et l'entrepreneur fournira un rapport de synthèse de l'entretien ou tout autre document similaire faisant état des travaux effectués.

Méthode et source d'acceptation

Les techniciens professionnels de l'entrepreneur effectuent les travaux d'entretien/de réparation et démontrent, à la satisfaction du responsable technique et du personnel, que l'équipement fonctionne correctement par la suite.

Procédures de contrôle de la gestion de projet

Le responsable technique et son personnel accompagneront les techniciens professionnels de l'entrepreneur sur le site et observeront le travail effectué.

4. Renseignements supplémentaires

Obligations de l'entrepreneur

À moins d'indication contraire, l'entrepreneur doit se servir de son propre équipement et logiciel pour l'exécution du présent énoncé des travaux.

Lieu de travail, emplacement des travaux et point de livraison

Les travaux seront effectués à :
Agriculture et Agroalimentaire Canada.
960, avenue Carling Édifice Neatby
Ottawa (ON) K1A 0C6
À l'attention de : David Overy

Ressources obligatoires ou types de rôles à effectuer

Les techniciens professionnels fournis par l'entrepreneur doivent être adéquatement formés pour effectuer les travaux indiqués.

Services de soutien

La réponse à une demande de service doit se faire dans les 24 heures suivant la demande.

L'entrepreneur doit être disponible pour recevoir des communications (p. ex., par téléphone ou par courrier électronique) du client pendant les heures de travail normales au cours de la période de contact, et il confiera à un technicien professionnel formé et disposant d'une cote de sécurité appropriée le soin de fournir un service prioritaire, le cas échéant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences et doit pleinement démontrer ce qui suit :

1. Connaissance et 1 année d'expérience du fonctionnement, du démontage/assemblage, du nettoyage, de l'inspection, de la réparation et du remplacement, de l'alignement et du réglage des secteurs internes de l'Ultimate 3000 UPLC (pompes, échantillonneur automatique, four à colonne), du détecteur à barrettes de diodes, du détecteur d'aérosols chargés et du spectromètre de masse à haute résolution Thermo LTQ Orbitrap XL.
2. 1 année d'expérience du dépannage et de la réparation de la communication entre les secteurs fonctionnels de l'Ultimate 3000 avec le logiciel propriétaire de Thermo utilisé pour le contrôle de l'instrument (Chromeleon et XCalibur).
3. 1 année d'expérience des essais et de l'évaluation des performances, de la mise au point et de l'étalonnage des composants de l'Ultimate 3000, des détecteurs (réseau de diodes et aérosol de charge) et du spectromètre de masse à haute résolution Thermo LTQ Orbitrap XL.
4. Capacité à fournir des pièces de rechange Thermo d'origine pour la réparation de l'Ultimate 3000 UPLC (pompes, échantillonneur automatique, four à colonne), du détecteur à barrettes de diodes, du détecteur d'aérosols chargés et du spectromètre de masse à haute résolution Thermo LTQ Orbitrap XL.

DURÉE DU CONTRAT :

Couverture de trois ans

Couverture de la première année : du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;
Couverture de la deuxième année : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026;
Couverture de la troisième année : du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

VALEUR ESTIMÉE :

\$69,539.32 (+ Taxes) par année

FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

ThermoFisher Scientific (Mississauga) Inc
4-2845 route Argentia
Mississauga, Ontario

JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR UNIQUE

Le fournisseur du plan de service (ThermoFisher) est le fabricant d'équipement d'origine (FEO) de l'instrument couvert par le contrat de service proposé.

ThermoFisher détient les droits exclusifs sur le logiciel et certains composants critiques du système nécessaires à la maintenance préventive, à la réparation essentielle et à la réparation d'urgence de l'instrument. Les ingénieurs chargés de l'entretien de l'instrument sont formés par le fabricant et utilisent des pièces et des composants authentiques et exclusifs.

Le vendeur est le seul à pouvoir fournir ce service, ThermoFisher étant la seule entreprise agréée et certifiée pour effectuer des réparations sur ses instruments, puisqu'elle en est le propriétaire, le concepteur et le détenteur de la propriété intellectuelle.

ThermoFisher n'autorise pas les revendeurs ou les distributeurs à valeur ajoutée à assurer l'entretien de ses équipements. Il n'est donc pas possible de mettre en concurrence le contrat de service.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION D'UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs ont jusqu'au **15 Mars 2024 à 14h00** pour présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à aafc.esprocurement-cseapprovisionnement.aac@agr.gc.ca, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

L'État fait savoir par la présente qu'il a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée. Pour toute question concernant ce marché, veuillez-vous adresser à l'autorité contractante.

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public, d'une durée minimale de 15 jours civils, informant la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si, pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services ou les biens précités peuvent présenter par écrit, soit par courrier, par télécopieur ou par courriel, un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de la demande, le nom de l'autorité contractante et la date de clôture du PAC doivent apparaître dans votre énoncé de capacités en caractères d'imprimerie.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.